



COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 10 JANVIER 2023

Membres en exercice: 19
Membres présents : 13
Votants : 16
Convocation: 3 janvier 2023
Affichage : 3 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix janvier à 18h30, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Médard d'Aunis se sont réunis à l'Archipel en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Etaient présents :

Mmes Liliane BOUTET, Corinne GUERRY, Sabine LACROIX, Angèle RENAUD, Sophie SARTI et Mélina TARERY ;

MM. Philippe CARBONNE, Paul CHAMROEUN, Sylvain CHOPIN, Roger GERVAIS, Patrick HENRY, François PETIT et Christian TILAUD.

Etaient absents : Ludovic RENAUD, Denis ROBERT et Stéphane TESSON ;

Carole MENDES DA CUNHA GOUDEAU a donné pouvoir à Roger Gervais ;

Noëlle DONDIN a donné pouvoir à Sabine Lacroix ; Françoise RIVAUD a donné pouvoir à Philippe Carbonne.

Sophie Sarti a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal.

Le maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022 qui est approuvé par 16 voix.

DÉLIBÉRATION N°1 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UN PÔLE COMMERCIAL AU TITRE DE LA DETR 2023 (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) ET DE LA DSIL 2023 (DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL)

La commune de Saint Médard d'Aunis souhaite construire un pôle commercial pour étoffer l'offre marchande faite aux administrés et limiter les déplacements vers les commerces alentours.

Il est prévu de construire un bâtiment constitué de 3 modules dans le centre bourg, à proximité des services existants.

L'un de ces modules est réservé à un coiffeur et la commune recherche actuellement un ou deux commerçants intéressés par ce bâtiment (idéalement une boulangerie qui occuperait les 2 modules restants).

Cet équipement répond au besoin de développement, de maintien et de mutualisation des services au public et plus précisément du maintien des commerces en milieu rural au titre de la DETR.

Cet équipement public est aujourd'hui rendu nécessaire par l'accroissement de la population. La commune de Saint Médard d'Aunis connaît un accroissement constant auquel l'offre de services de proximité et les commerces doit s'adapter. Il n'y a aujourd'hui qu'un seul commerce multiservices dans la commune.

Le montant global de l'opération s'élèverait à 324 100 € HT de travaux et à 35 165 € HT de frais de maîtrise d'œuvre.

Le plan de financement est le suivant :

	Recettes en €		Dépenses € HT
Département	45 000.00	Travaux de construction	324 100.00
Etat DETR/DSIL	80 000.00	Maîtrise d'œuvre	35 165.00
CDA fond structurant	45 000.00		
Autofinancement	189 365.00		
Totaux	359 365.00		359 265.00

Subventions : 47.31 %	Autofinancement : 52.69 %
-----------------------	---------------------------

Le conseil municipal invité à délibérer :

- valide le projet de création d'un pôle commercial,
- autorise le maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR/DSIL pour l'année 2023 pour ce projet au titre du maintien de commerces en milieu rural et de la réalisation d'équipements rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- autorise le maire à signer tout acte afférent à cette demande de subvention.

Exprimés : 16

Abstention : 0

Pour : 16

Contre : 0

Questions diverses

⌘ PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : avis sur la modification de droit commun n°1

La date de délibération des communes, personnes publiques associées, ayant été repoussée, un délai supplémentaire permettant par conséquent de poursuivre l'examen de la modification du PLUI, une réunion de la commission d'urbanisme est programmée le 17 janvier 2023 pour formaliser les observations des élus. La délibération sur l'avis de la commune sera prise ultérieurement.

⌘ Les vœux du maire auront lieu le lundi 16 janvier 2022 à 18h

⌘ La prochaine commission urbanisme aura lieu mardi 17 janvier 2023 à 18h30

⌘ La restitution du bilan carbone aux élus aura lieu jeudi 19 janvier 2023 à 18h